



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LE TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR REND DES CONCLUSIONS

#### RACCORDS DE TUYAUTERIE EN CUIVRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE ET DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Ottawa (Ontario), le 19 février 2007 - Le Tribunal canadien du commerce extérieur a rendu aujourd'hui des conclusions à la suite d'une enquête de dommage à l'égard d'une plainte déposée par Cello Products Inc., de Cambridge (Ontario), selon laquelle des importations sous-évaluées de raccords de tuyauterie en cuivre des États-Unis d'Amérique, de la République de Corée et de la République populaire de Chine et des importations subventionnées de raccords de tuyauterie en cuivre de la République populaire de Chine ont causé un dommage aux producteurs canadiens.

Le Tribunal rendra les motifs de ses conclusions le 6 mars 2007.

Le 8 août 2006, le Tribunal a décidé qu'il y avait une indication raisonnable que les présumés dumping et subventionnement avaient causé un dommage aux producteurs canadiens et, le 23 octobre 2006, a ouvert une enquête de dommage. Le 18 janvier 2007, l'ASFC a rendu une décision définitive de dumping et de subventionnement.

Étant donné que le Tribunal a conclu que le dumping des raccords de tuyauterie des États-Unis d'Amérique, de la République de Corée et de la République populaire de Chine et le subventionnement des raccords de tuyauterie en cuivre de la République populaire de Chine ont causé un dommage à la branche de production nationale, des droits anti-dumping et compensateurs continueront d'être perçus par l'ASFC.

Le Tribunal est un organisme quasi judiciaire indépendant qui relève du Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Il juge des causes portant sur le dumping et le subventionnement d'importations, des plaintes liées aux mesures de sauvegarde, des plaintes liées aux marchés publics fédéraux et des appels de décisions interjetés relativement aux droits de douanes et à la taxe d'accise. À la suite d'une demande du gouvernement fédéral, le Tribunal donne aussi son avis sur des questions d'ordre économique, commercial et tarifaire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter [www.citt-tcce.gc.ca/new/index\\_e.asp](http://www.citt-tcce.gc.ca/new/index_e.asp) ou communiquer avec :

Hélène Nadeau  
Secrétaire

Téléphone : 613-949-2309

Courriel : [secretaire@tcce-citt.gc.ca](mailto:secretaire@tcce-citt.gc.ca)